

# Vasarely, l'histoire sans fin

Vingt-et-une œuvres du maître de l'op art, données à un avocat parisien, sont retenues par la maison Artcurial malgré l'ordonnance d'un juge confiant leur gardiennage à la Fondation. Un nouvel épisode rocambolesque dans la saga Vasarely

La bonne affaire, prévue pour le 4 juin 2013 à 14 h 30, avait été annoncée en grande pompe dans son catalogue. Quelque vingt-et-une œuvres majeures du père de l'art optique, mises à prix entre 6 000 et 150 000 €, devaient constituer le clou d'une vente aux enchères pilotée par Artcurial. Sompoteux locaux à l'angle de l'avenue Montaigne et du rond-point des Champs-Élysées, conseiller artistique de marque en la personne de l'ancien président du musée d'Orsay, Serge Lemoine, le groupe Dassault et la famille Pastor parmi ses actionnaires..., la maison de vente aux enchères est une référence en la matière. Et les pièces mises à la vente ce jour-là, des "morceaux" de choix puisqu'elles provenaient du musée didactique de Gordes (Vaucluse), où l'artiste y avait entreposé ses tableaux les plus importants et les plus significatifs.

Depuis la mort de Victor Vasarely, seize ans plus tôt, ami intime de Georges Pompidou, sa cote s'était envolée et l'heureux propriétaire de ce petit trésor espérait bien en tirer profit. S'il avait préféré rester discret sur son identité, un excès de confiance sans doute avait poussé le collectionneur à écrire quelques lignes élogieuses sur l'artiste et "les hasards de la vie" qui l'avaient amené à rencontrer cette œuvre fondatrice, pudiquement signées "Monsieur S." Il n'avait pas fallu très longtemps au petit-fils de l'artiste, Pierre Vasarely, président de la Fondation mais aussi légataire universel et titulaire du droit moral sur l'œuvre, pour débusquer l'identité du vendeur "anonyme". "La lecture du catalogue a suffi, confie-t-il. D'autant que je n'avais pas été consulté par Artcurial en ma qualité d'expert des œuvres de Vasarely. C'était déjà étrange."

Derrière le "S" se cachait donc Yann Streiff, influent avocat parisien (voir ci-dessous) qui était intervenu, en 1995 et 1996, en tant que "sachant" dans la procédure d'arbitrage à la demande de la belle-mère de Pierre, Michèle Taburno, dont il était très proche. Choisi pour répartir les œuvres entre la famille et la Fondation alors que l'artiste était placé sous tu-

telle, l'arbitrage avait nettement favorisé la famille au détriment de l'association pourtant reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1976. En échange de ses bons et loyaux services, M<sup>e</sup> Streiff avait reçu "en dation" au titre d'honoraires 87 gouaches, huiles et dessins, dont les 21 mis aux enchères...

## Questions autour des conditions de conservation

Au bord du dépôt de bilan, la Fondation avait contesté l'arbitrage par l'intermédiaire de l'administrateur provisoire, en 2008, et une enquête pénale avait été ouverte pour "abus de confiance" et "recel". C'est dans ce contexte explosif où la guerre entre les Vasarely faisait rage, que le juge d'instruction avait décidé de faire annuler la vente en ordonnant "la saisie sans dépossession" des 21 tableaux. En clair, la procédure pénale n'ayant encore pas abouti, M<sup>e</sup> Streiff restait propriétaire mais ne pouvait en aucun cas céder les œuvres, et était chargé de les conserver.

Quatre ans plus tard, alors que l'arbitrage, qualifié de "frauduleux et simulé", a été définitivement annulé par la Cour de cassation, la Fondation alertait à nouveau le magistrat en charge de l'instruction sur le volet "abus de confiance

et recel" toujours en cours.

Craignant que les ennuis judiciaires de M<sup>e</sup> Streiff n'entraînent une vente forcuite ou une saisie d'éventuels créanciers, elle réclamait la garde de ces tableaux, toujours détenus chez Artcurial sans titre malgré la décision de 2013. Le 15 octobre dernier, le juge accédait à sa demande, en notant par ailleurs "qu'il est à craindre que ces œuvres remises dans les entrepôts d'Artcurial souffrent de conditions de conservation qui les fragilisent et pourraient à terme les endommager." M<sup>e</sup> Streiff a fait appel...

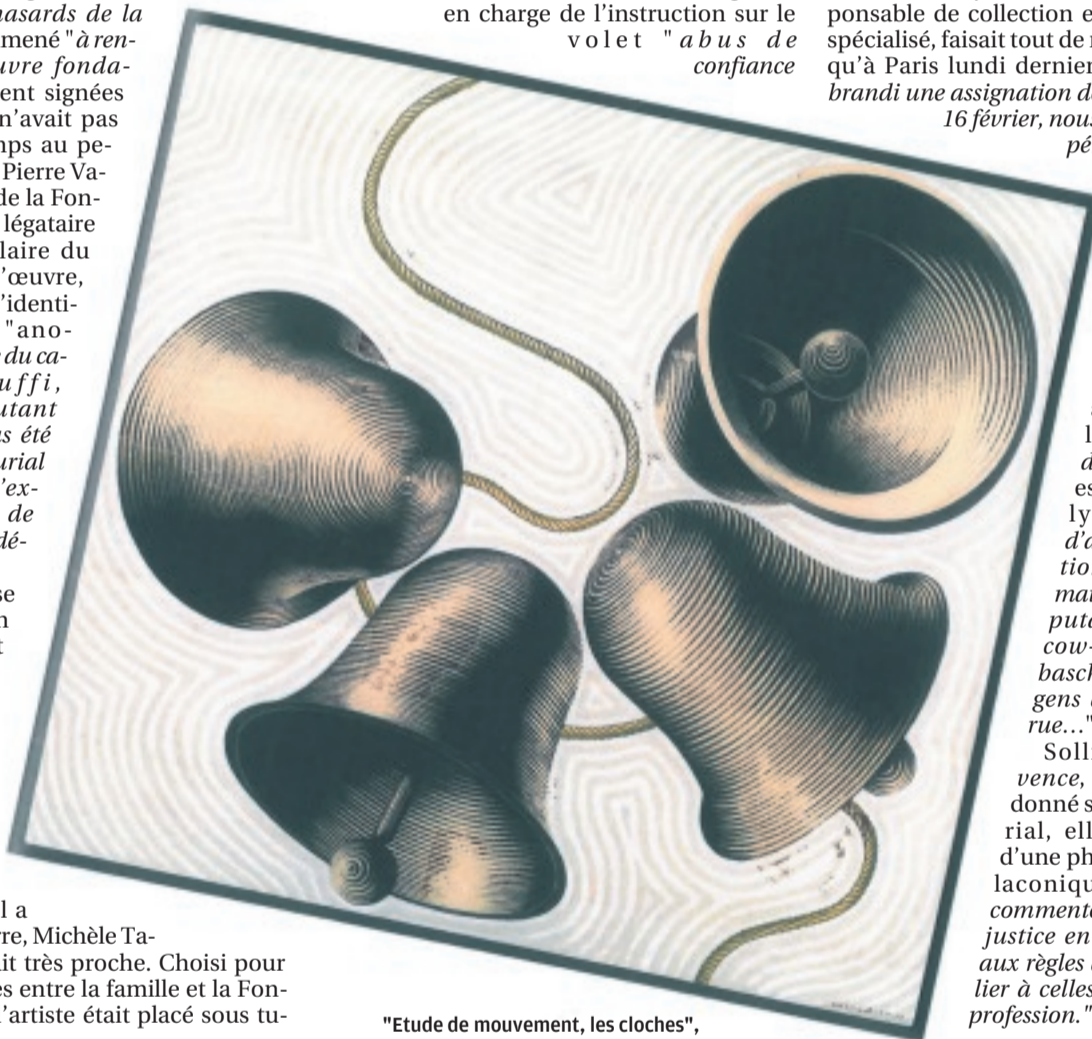
Mais fort de cette décision, Pierre Vasarely prenait contact avec la maison de vente aux enchères pour récupérer le lot. "On s'était mis d'accord pour un rendez-vous le 12 février, explique le président de la Fondation. Or, quelques jours avant, prenant le prétexte de la neige, Artcurial avait reporté notre venue au 19 février. Puis, on nous a appelés pour nous dire de ne pas venir car M<sup>e</sup> Streiff leur interdisait de nous remettre les tableaux." Sûr de son coup, Pierre Vasarely, escorté d'un huissier, du responsable de collection et d'un transporteur spécialisé, faisait tout de même le voyage jusqu'à Paris lundi dernier. "Artcurial nous a brandi une assignation de M<sup>e</sup> Streiff, datée du 16 février, nous interdisant de récupérer les tableaux malgré l'ordonnance du juge!", déplore-t-il.

"C'est carrément n'importe quoi car un juge civil ne peut pas intervenir dans une procédure pénale", ajoute le conseil de la Fondation. "C'est dilatoire et vexatoire, estime Pierre Vasarely. C'est étonnant d'avoir une telle réaction de la part d'une maison avec une telle réputation. On passe de cow-boys comme Debbasch et Taburno à des gens qui ont pignon sur rue..."

Sollicité par *La Provence*, M<sup>e</sup> Streiff n'a pas donné suite. Quant à Artcurial, elle s'est contentée d'une phrase aussi plate que laconique: "la maison ne commente pas les décisions de justice en cours, et s'en tient aux règles de droit, en particulier à celles qui régissent notre profession." **Laetitia SARIROGLOU**



"Prototype départ Aquila", 1949. Huile sur carton mise à prix à 15 000 €



"Etude de mouvement, les cloches", 1938. Gouache mise à prix à 60 000 €

## Les repères

- 14 février 1976: inauguration de la Fondation.
- 27 novembre 1990: décès de Claire, l'épouse de l'artiste, et ouverture de la succession.
- 1993: Charles Debbasch est destitué de son mandat de président de la Fondation.
- 1994: Victor Vasarely est placé sous tutelle.
- 1995 et 1996: deux arbitrages répartissent les œuvres entre la Fondation et la famille, nettement favorisée. Le musée de Gordes ferme ses portes. Michèle Taburno, seconde épouse de Jean-Pierre Vasarely (un des deux fils de Victor) prend la tête de la Fondation.
- 15 mars 1997: décès de Victor Vasarely. Un testament désigne son petit-fils Pierre, fils de Jean-Pierre, seul légataire universel. Sa validité est contestée par sa belle-mère.
- 2003: le TGI de Paris déclare valable le testament de l'artiste.
- 2005: Charles Debbasch écope de 2 ans de prison dont 1 avec sursis pour "abus de confiance".
- 2008: M<sup>e</sup> Huertas, l'administrateur provisoire de la Fondation, conteste les arbitrages.
- 2009: Pierre Vasarely devient président de la Fondation.
- 2013: la vente aux enchères de 21 œuvres de l'artiste par Artcurial est annulée par un juge parisien.
- 2015: la Cour de cassation confirme le caractère frauduleux des arbitrages.
- 15 octobre 2017: le juge confie la garde des 21 tableaux de M<sup>e</sup> Streiff à la Fondation.
- 19 février 2018: Artcurial refuse de remettre les œuvres à la Fondation.

## LE PORTRAIT

### L'énigmatique M<sup>e</sup> Streiff

Sur ses site et blog, l'homme, 56 ans et visage rond agrémenté d'une barbe savamment taillée, se présente comme un avocat aux multiples casquettes: formateur, auteur, citoyen, orateur... Son CV, long comme le bras et l'étendue de son réseau, nous apprend qu'il a fait sa carrière dans de prestigieux cabinets d'avocats et que son parcours est jalonné de prix, récompenses et autres distinctions. Son compte twitter, qu'il utilise de façon gourmande, nous renseigne un peu plus sur les plaisirs de l'homme: la bonne chère, le bon vin, les belles toiles et les bons mots, y compris les haïkus dont il raffole. Mais ce sont surtout une série d'articles de *Médiapart* notamment qui nous en révèle un peu plus sur M<sup>e</sup> Yann Streiff, inscrit au barreau de Paris.



M<sup>e</sup> Yann Streiff, avocat inscrit au barreau de Paris.

/PHOTO DR

sier "Hirigoyen", aucune poursuite ne serait pour l'heure intervenue. En revanche, le conseil de discipline du barreau de Paris l'a condamné à trois ans de suspension en décembre 2015 et l'a carrément radié l'année suivante. Deux sanctions qui font l'objet d'un appel...

Refusant systématiquement de répondre aux questions "du tribunal de la presse" et dénonçant "une justice disciplinaire instrumentalisée", l'avocat préfère la méthode du poème japonais: "Aux chiens qui aboient/je regarde leurs laisses/Maitres menteurs". A bon entendeur... **L.S.**

## L'AUTRE AFFAIRE

### Charles Debbasch, l'éternelle "victime"

En 2016, le juriste et ancien président de la Fondation Vasarely, désormais exilé à Togo où il officie en tant que "conseiller spécial" du chef d'Etat, décidait de confier sa vérité dans un livre "sobriement" intitulé *Art, mensonges et manipulations*. Au fil des pages, de sa plume vengeresse, il réglait ses comptes avec "le clan Vasarely" mais aussi le milieu universitaire aixois et la justice qui l'a condamné.

Doyen de la Fac de Droit à 33 ans, président de l'Université Aix-Marseille, conseiller d'Edgar Faure puis de Valéry Giscard d'Estaing, vice-président de France 3, président du *Dauphiné Libéré*, Charles Debbasch avait été nommé, en 1981, à la tête de la Fondation Vasarely en toute quiétude. Jusqu'en 1990, le professeur de droit administratif remplit la fonction sans le moindre accroc avec la bénédiction de la famille. Mais en novembre 90, le décès de Claire, l'épouse de l'artiste, qui entraîne l'ouverture de la succession, allait aiguïser les appétits de part et d'autre. Les relations entre le juriste et Michèle Taburno, la belle-fille de Victor Vasarely alors très vulnérable, se tendent. En 1992, Charles Debbasch dépose deux plaintes pour "manipulation d'héritage" et la famille réplique avec trois procédures. Elle le soupçonne d'avoir détourné une quinzaine de tableaux au profit d'une société suisse et de s'être généreusement servi des fonds de la Fondation à des fins personnelles... L'année suivante, Charles Debbasch est destitué de son mandat avec fracas.



Charles Debbasch, lors de son premier procès à Aix pour "abus de confiance". /ARCHIVE J.-E.

Quelques mois plus tard, alors qu'il refuse d'être auditionné par le juge Le Gallo, il se retranche dans la Fac de Droit avec son avocat M<sup>e</sup> Vergès, après avoir été exfiltré de la voiture des gendarmes par ses étudiants. A l'issue d'un week-end ubuesque, il était délogé par les forces de l'ordre et placé en détention provisoire pendant trois mois. En 2005, il a définitivement été condamné par la cour d'appel d'Aix à deux ans de prison dont un an avec sursis pour "abus de confiance".

Dénonçant "un hold-up culturel favorisé par les réseaux judiciaires et médiatiques", Charles Debbasch se présentait dans son livre comme "la victime expiatoire", "le bouc émissaire des turpitudes de la famille Vasarely" ... **L.S.**